

G A R D

CANTON De MARGUERITTES

CAISSARGUES

ARRETE DU MAIRE N° 2024-125

La journée malgache

Le Maire de CAISSARGUES,

VU Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU La loi modifiée n° 82.214 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, du Département et des Régions,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28 et R 414.4,

VU l'arrêté interministériel en date du 24 Novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU le plan Vigipirate - Posture Eté/Automne 2024 - Niveau Urgence Attentat, en date du 07 mai 2024,

VU la demande formulée par Madame Rima THERINCA, présidente de l'Association LAZA'O AZY, en date du 10 juin 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour l'organisation de l'évènement "Madagascar à l'honneur" le dimanche 07 juillet 2024 dans le centre-ville,

ARRETE

ART. 1 : Place Cocconato le stationnement de tous les véhicules, autres que ceux des exposants et des organisateurs, est interdit à compter du **samedi 06 juillet 2024 à 13h00 jusqu'au dimanche 07 juin 2024 à 19h00**.

ART. 2 : La cour du château Tzaut et la place Cocconato sont réservés aux exposants.

ART. 3 : Toutes infractions au présent arrêté du Maire seront poursuivies suivant les lois et les règlements en vigueur.

ART. 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Caissargues,
Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bouillargues,
Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Caissargues,
Monsieur le Chef de la police municipale de la ville de Caissargues,
Monsieur le Directeur de la Collecte et Traitement des Déchets Ménagers de Nîmes Métropole,
Madame la Directrice de l'école Cambourin,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à
Madame Rima THERINCA, présidente de l'Association LAZA'O AZY,

Fait à Caissargues le 19 juin 2024

Le Maire,

Olivier FABREGOUL

